

Votre facture d'eau évolue !

Vous l'avez remarqué, votre facture a changé ! Le Syndicat des Eaux du Bassin de Privas s'est doté d'un nouveau logiciel de facturation, qui permet d'éditer à l'usage de ses abonnés, une facture plus claire, plus détaillée et plus lisible !

Ce qui change :

- ✓ Un nouveau numéro de contrat
- ✓ Une synthèse de votre facture sur le recto et le détail au verso
- ✓ L'abonnement est présenté en jours (et non plus en unité semestrielle)
- ✓ Plus d'informations, de coordonnées et de renseignements
- ✓ Un diagramme de votre historique de consommation
- ✓ Un talon de règlement, plus lisible au format TIP à découper

Ce qui ne change pas :

- ✓ La consommation qui est facturée est réelle (relevée). Il ne s'agit pas d'une estimation.
- ✓ Les trois rubriques règlementaires de facturation
 - ☞ Nous vous rappelons que le SEBP facture pour le compte de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche les sommes de la rubrique « Collecte des Eaux Usées » et les lui reverse en intégralité.
 - Le SEBP facture également pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC les sommes de la rubrique « Organismes publics » et les lui reverse en intégralité.
- ✓ Les informations relatives aux réclamations, renseignements, difficultés de paiement, voies de recours et modalités de paiement.

Nos services restent à votre disposition pour toute précision utile !

Mensualisation

Dès le **1^{er} janvier 2018**, le SEBP met en place la possibilité de régler vos factures par prélèvements mensuels : une mensualité fixe de janvier à octobre, établie sur la base de 1/10^{ème} de votre facturation de l'année précédente, et une régularisation sur le mois de novembre (appel complémentaire ou remboursement via le Trésor public). Nous espérons que ce nouveau service vous satisfera pleinement !

Si vous êtes intéressés par ce mode de paiement, n'attendez pas et renvoyez nous le mandat SEPA ci-dessous, dûment rempli et signé, accompagné d'un RIB pour nous permettre la mise en place de ce nouveau service dans les meilleures conditions.

✂-----



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le :

SEBP (Syndicat des Eaux du Bassin de Privas)

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du :

SEBP (Syndicat des Eaux du Bassin de Privas)

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Syndicat des Eaux
du Bassin de Privas

Référence unique du mandat :
Partie réservée à l'administration

Identifiant créancier SEPA :

FR 11 ZZZ 601600

Débiteur :

Votre Nom _____
Votre Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Pays _____

Créancier :

Nom **SEBP (SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE PRIVAS)**
Adresse **263 avenue Marc Seguin
BP 118**
Code postal **07001** Ville **PRIVAS Cedex**
Pays **France**

IBAN

BIC Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

A : _____ Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.